



La Celle Saint-Cloud

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024**

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Présidence :

Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté pour la présente séance par Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente

PRESENTS

La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Sylvie d'ESTEVE

Les Maire-Adjoint
Benoît VIGNES (à compter du point 2)
Dominique PAGES
Mohamed KASMI

Les Conseillers municipaux
Birgit DOMINICI
Marie-Pierre DELAIGUE
Jean-François THOMAS

Les membres associatifs nommés
Françoise CACLIN
Agnès DEMODE
Philippe POUDOU
Alain ROZANSKI
Yves de SAINTIGNON

ABSENTS EXCUSES
Olivier DELAPORTE
Françoise ALBOUY
Benoît EYMARD
Tatiana FAGOT (pouvoir)
Jean-Baptiste JOUANNIC

PROCURATIONS
Tatiana FAGOT à Sylvie d'ESTEVE

Début de séance :

1) Approbation du compte-rendu synthétique de la séance du 10 octobre 2024.

La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu synthétique de la séance du 10 octobre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Unanimité des membres présents et représentés : 12 voix

| |
|---|
| <i>Bilans d'activités, points d'étape relatifs aux besoins sociaux</i> |
|---|

2) Présentation par la direction de l'Espace André Joly d'un bilan intermédiaire du projet social en cours contractualisé avec la CAFY

Madame POUILLIAS, directrice du Centre de vie sociale Espace André Joly et Madame CHAPPE son adjointe présentent en séance à l'aide d'un document projeté une proposition de bilan intermédiaire de la direction de l'Espace André Joly à destination du Conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé aux membres du CCAS de donner leur avis sur ce bilan en amont de la présentation à la CAFY selon un calendrier et un format qui restent à préciser.

Les administrateurs posent leurs questions tout au long de la présentation :

Madame DEMODE demande des précisions sur le rôle de la référente famille. La Référente famille est en charge des actions répondant aux besoins des familles, elle privilégie le partenariat et l'implication des adhérents ; elle intervient avec les familles sur des actions telles l'accompagnement à la scolarité, les ateliers parents enfants, le séjour famille.

Monsieur POUDOU demande le lieu du concert en extérieur évoqué dans ce bilan, il lui est précisé qu'il s'agissait de la place de Bendern.

Monsieur THOMAS s'interroge sur les acronymes PIMMS et PMUA :

- PIMMS : Point d'Information et de Médiation Multiservices
- PMUA : Pinoy Moving Up Association (association d'entraide de résidents philippins vivant en France sur le territoire environnant La Celle Saint-Cloud)

Monsieur ROZANSKI demande s'il est possible de proposer de la marche nordique dans le cadre des projets avec les seniors. Madame d'ESTEVE répond favorablement.

Concernant le « local jeune », Monsieur ROZANSKI demande s'il est possible d'organiser une concertation afin de trouver un nom adéquat à ce local et éventuellement impliquer les jeunes dans cette démarche. Madame d'ESTEVE et Madame PAGES expriment leur assentiment à cette proposition.

Monsieur ROZANSKI demande combien d'intervenants professionnels de l'Espace André Joly mettent en œuvre les actions de ce projet social. Madame CHAPPE lui répond en énumérant les personnes en fonction :

- Madame POULLIAS (Directrice),
- Madame CHAPPE (Responsable adjointe),
- Madame CLORUS (Référente famille),
- Monsieur KLETT (Animateur jeunesse)
- et bientôt l'Animateur tous publics (en cours de recrutement).

Monsieur de SAINTIGNON demande comment l'équipe de l'Espace André Joly accueille le public dans les activités de soutien à la parentalité. Madame CHAPPE répond que la participation à ces activités est gérée en accueil libre mais que les activités sont ciblées en fonction des besoins des familles qui sont présentes.

Concernant les actions éducatives, Madame CACLIN demande s'il est possible de mener en coordination avec l'éducation nationale certains projets. Madame POULLIAS lui répond que le recrutement récent de la référente famille nécessite un temps d'adaptation, mais qu'en effet cette dernière prendra attache avec les référents de l'éducation nationale sur les actions le nécessitant (accompagnement scolaire notamment). L'équipe de l'Espace André Joly est tout à fait consciente que des échanges réguliers avec l'éducation nationale lui permettront de mieux soutenir certaines familles rencontrant des difficultés à accompagner la scolarité de leurs enfants.

3) Présentation du voyage des seniors 2025

La Vice-Présidente effectue une restitution de la journée de présentation du voyage des seniors 2025 qui a eu lieu le mercredi 27 Novembre 2024 : 73 seniors s'y sont déplacés, sans doute un record.

Elle effectue également un rappel sur les conditions d'inscription et rappelle qu'elle a débuté le 03 décembre.

Elle évoque la présentation de l'hôtel et du programme d'excursions, projetés en séance le 27 novembre dernier.

La présentation du voyage est annexée à ce procès-verbal.

4) Point d'information sur l'activité aide à domicile cédée au 01/07/24 au SIMAD

La Vice-Présidente effectue un point de situation arrêté au 1^{er} novembre de la situation des usagers et personnels transférés le 1er juillet 2024 au SIMAD.

Madame d'ESTEVE conclut ce point d'information en proposant que la prochaine séance apporte un complément d'information sur le plan de déploiement de l'offre d'aide à domicile prévu par le SIMAD l'an prochain auprès des usagers en liste d'attente, dans le cadre de la nouvelle autorisation départementale délivrée en novembre dernier.

5) Point sur la distribution des colis de Noël du CCAS en cours.

La Vice-Présidente effectue un point sur la distribution des colis :

104 personnes seules et 24 couples ont réservé un colis de Noël.

Monsieur POUDOU demande la composition des colis. Une photo d'un colis de Noël est projetée à l'écran, commentée en séance par Madame d'ESTEVE.

6) Point sur les invitations adressées à certains cellois par la coordination « associations caritatives / CCAS » organisatrice du spectacle de Noël

La Vice-Présidente rappelle le spectacle de Noël qui aura lieu le 15 décembre. Il s'agit d'un événement en partenariat entre le CCAS et les principales associations caritatives ou à objet social (Croix rouge, Secours Catholique, Etincelle AEPB, Conférence Saint-Vincent de Paul, Inner Whell et Lions Club).

Elle rappelle également les réunions de préparation avec les associations concernées.

7) Questions/réponses sur le rapport annuel d'activités 2023 du CCAS diffusé avec la convocation du CCAS du 10 octobre 2024

Le rapport annuel d'activités 2023 du CCAS a été diffusé avec la convocation du CCAS du 10 octobre 2024.

Les administrateurs souhaitent transmettre leurs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport annuel d'activités 2023 du CCAS qu'ils ont trouvé très complet et instructif.

Madame d'ESTEVE ainsi que Madame LEDUCQUE veilleront à la bonne transmission de ces remerciements.

8) Analyse des besoins sociaux : échange annuel

La Vice-Présidente explique l'objectif de ce point annuel. Elle rappelle que le CCAS, à l'occasion du début du mandat, a réalisé en 2021 son analyse des besoins sociaux ; elle rappelle que le rapport annuel d'activités peut servir de fil conducteur pour structurer le débat annuel.

Madame CACLIN revient sur les accompagnements à la scolarité à l'EAJ. Elle demande ce qui pourrait être fait pour étendre la réponse communale aux besoins notamment pour l'apprentissage du français aux adultes en collaboration avec les associations.

Madame DEMODE confirme ce besoin et évoque la forte demande d'accompagnement scolaire tous publics confondus.

Monsieur de SAINTIGNON et Monsieur POUDOU demandent l'envoi du rapport final d'analyse des besoins sociaux de 2021 aux administrateurs ; ce sera fait.

Monsieur KASMI propose une réflexion sur la mise en place d'un plan de prévention de l'isolement (jeunes, adultes, seniors).

Monsieur ROZANSKI évoque la possibilité de mettre en place sur la ville un dispositif de visites de médiateurs familiaux qui permettrait de faciliter les relations intrafamiliales dans certaines situations difficiles.

Madame DOMINICI propose une réflexion sur la nécessité d'un meilleur contrôle des dangers du numérique en libre accès pour les jeunes. Elle fait référence à l'Australie qui a interdit l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans.

Affaires financières

9) Budget principal du CCAS : décision modificative N°2 de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22-22 du CCAS relative à la mise en place d'une provision pour dépréciation de créances douteuses

Après en avoir délibéré,

Décide

De procéder à la modification des inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 du budget principal du C.C.A.S.

Cette décision modificative peut se résumer ainsi :

| Budget principal du CCAS / Section de Fonctionnement | | | | | | | | | |
|--|----------|--------|-------------------|------------------|--------------|----------|--------|---|-----------------|
| Décision Modificative n°2 | | | | | | | | | |
| Exercice 2024 | | | | | | | | | |
| Dépenses | | | | | | | | | |
| Désaffectation | | | | | Affectation | | | | |
| Fonction | Chapitre | Nature | Libellé | Montant | Fonction | Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
| 01 | 65 | 6542 | créances éteintes | -500,00 € | 01 | 68 | 6817 | Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 500,00 € |
| Total | | | | -500,00 € | Total | | | | 500,00 € |

Cette décision modificative n°2 ne modifie pas le montant du budget du CCAS.

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

10) Modification du tableau des effectifs du budget principal du CCAS

Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le changement de positionnement de la fiche de poste de la nouvelle « référente famille / agent de développement social » de l'Espace André Joly,

Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Approuve la transformation du poste ci-dessous.

Dit que le tableau des effectifs du C.C.A.S. sera modifié comme suit :

| Filière animation | | Filière animation | |
|-------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| 1 poste | Animateur principal de 2ème classe | 1 poste | Animateur territorial |

Adopte le tableau général des effectifs en prenant en compte la modification mentionnée,

Dit que la modification du tableau des effectifs du C.C.A.S. s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci,

Autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération,

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

11) Participation du CCAS au financement des garanties de prévoyance

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le code de la fonction publique et notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 02 décembre 2024,

Considérant la participation obligatoire des collectivités territoriales, dont leurs établissements publics tels le CCAS, au financement des garanties de prévoyance à compter du 1er janvier 2025

Après en avoir délibéré,

Approuve la participation au financement des garanties de prévoyance aux agents travaillant pour le CCAS.

Fixe le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 7.00 € mensuel

Retient pour le risque Prévoyance : la labellisation

Précise que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Verse la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès d'elle, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

Précise que cette participation du CCAS prend effet à compter du 1er janvier 2025.

Le CCAS prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

**12) Modification n° 1 du Régime Indemnitare
tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise
et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi 11083-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi 110 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L. 712-1, L. 714-4 à L. 714-13,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, modifié par le décret 1102016-1916 du 27 décembre 2016,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2024-641- du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat,

Vu la délibération n° 21-16 du 30 juin 2021 portant instauration du RIFSEEP,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 02 décembre 2024 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue du plafonnement du RIFSEEP aux agents de la collectivité ;

Considérant la libre administration des collectivités territoriales, l'organe délibérant peut modifier la délibération régissant les primes versées aux agents afin de transposer, les règles applicables à la Fonction Publique de l'État.

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification n°1 du RIFSEEP (et plus précisément son article 5) – article 5 - telle que visée en **annexe n°1** jointe à la délibération,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent et d'effectuer toute démarche permettant la mise en œuvre de cette modification,

Dit que les dépenses afférentes sont inscrites au budget.

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

Divers

13) Questions diverses

Pas de question.

14) Lecture des décisions de la vice-présidente

Pas d'observation.

15) Date des prochains Conseils d'administration du CCAS

| |
|---|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION À 17h 30 Salle des Commissions – 1er étage Mairie |
| Judi 06 février 2025 – DOB |
| Judi 27 mars 2025 – vote des Budgets |
| Judi 5 juin 2025 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le



Le Président du C.C.A.S.
Olivier DELAPORTE

Maire

Vice-Président de Versailles Grand-Parc

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DU 04 DECEMBRE 2024



Samedi, 3 Mai

Trajet aller en car grand tourisme. Bonne route !

Apéritif de bienvenue en salle à manger autour de spécialités du pays : Gentiane Avèze ou Pelou Tonic (vin blanc et liqueur de châtaigne) ou un Tonton, présentation du programme du séjour et de la vie de l'hôtel et dîner.

Dimanche, 4 Mai

9h00 : **visite de Vic sur Cère** : découverte de l'ancienne ville, autrefois bailliage et capitale judiciaire du Carladès (ancienne comté propriété des Grimaldi de Monaco). Retour à l'hôtel par le parc de loisirs qui longe la rivière La Cère.

Déjeuner à l'hôtel et l'après-midi, petite marche au château de Pesteils :

Belle demeure du 15e – 17e et début 20e, visite en option.

Dîner et soirée diaporama « Les Curiosités du Cantal ».

Lundi, 5 Mai

Excursion journée : « A travers le parc des Volcans d'Auvergne » - 195 km.

Vic sur Cère, Aurillac, Tournemire : vue du château d'Anjony, Salers : visite de la cité médiévale, déjeuner, l'après-midi, route des crêtes : Col de Néronne, Pas de Peyrol (1590) : arrêt, ascension facultative du Puy Mary (1790 m), Col de Serre, vallée du Claux, Cheylade : visite de l'église Saint Léger avec sa voute couverte de caissons aux décors naïfs, Murat, Le Lioran, Vic sur Cère.

Mardi, 6 Mai

En matinée : Tournoi de boule et marché à Vic sur Cère (600 m de l'hôtel), navette de l'hôtel.

Déjeuner à l'hôtel et **excursion à Conques en Aveyron - 180 km** – L'Art roman au programme. Vic sur Cère – Aurillac – Lafeuillade – Cassaniouze – Vallée du Dourdou – Conques : visite du village, de l'abbatiale.

Dîner Auvergnat et soirée folklorique avec groupe local à l'hôtel : 2 heures de spectacle, danses et chants d'autrefois.

Mercredi, 7 Mai

Excursion journée : « En Périgord » - 285 km.

Vic sur Cère, Aurillac, Laroquebrou, Saint Cère, Rocamadour : visite de la cité religieuse et déjeuner. Figeac : ville d'art et d'histoire, découverte de l'ancienne ville, riche d'histoire à travers ses belles demeures, ses places. Retour par Maurs la Jolie « Le Nice du Cantal »

Dîner et soirée Jeux de société (scrabble, triomino...)

Jeudi, 8 Mai

Le matin : détente avec les installations de l'hôtel, piscine, boulodrome, ping pong, tennis...

Déjeuner à l'hôtel et **excursion : « La plus belle vallée glacière d'Europe » Haroun Tazieff, 95 km** : Vic sur Cère – Station de Super-Lioran, montée en téléphérique au point Culminant du Cantal : Le Plomb du Cantal (1855 m), Murat, Col Prat de Bouc, vallée de Brezons, Saint Martin sous Vigouroux, Col de Curebourse et Vic sur Cère.

Dîner et soirée dansante.

Vendredi, 9 Mai

En matinée : Activités à l'hôtel au choix du groupe.

Déjeuner à l'hôtel et **excursion : Saint Flour – Viaduc de Garabit - 140 km** :

Vic sur Cère, La station de Super-Lioran, Murat, Saint-Flour : découverte de la ville haute avec la cathédrale – Viaduc de Garabit : ouvrage ferroviaire construit par la Sté de Gustave EIFFEL et retour Vic sur Cère.

Dîner et soirée Loto des produits du terroir : charcuteries, fromage du Cantal, tripou...

Samedi, 10 Mai

Petit déjeuner et départ avec un repas froid individuel.
Trajet retour en car grand tourisme. Bonne route !

